



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

JS,RP/PG,LW,CE

P.V. PETI 12

## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 22 février 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

#### Ordre du jour :

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes du 9 novembre 2022 et du 25 janvier 2023 ainsi que des réunions des 11 et 18 janvier 2023**
2. **Validation des signatures des pétitions 2477 et 2540**
3. **Examen de 50 nouvelles demandes de pétition publique et de 3 demandes de pétition ordinaire**
4. **Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)**
5. **Divers**

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf

M. Joé Spier, Mme Roberta Pinto, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes du 9 novembre 2022 et du 25 janvier 2023 ainsi que des réunions des 11 et 18 janvier 2023**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. **Validation des signatures des pétitions 2477 et 2540**

La commission procède à la validation des signatures des pétitions publiques suivantes :

### **VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2477**

#### **APRÈS VÉRIFICATION :**

#### **Pétition publique 2477 – Pour une protection cohérente et efficace du patrimoine architectural luxembourgeois**

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	4.818
(APRÈS la suppression de 172 doublons)	
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	31
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	4.849
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES CONTRÔLÉES (100%) :	4.849
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES :	57 = 1,18 %
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER NON VALIDES :	0
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES :</b>	<b>4792 =&gt;</b>

**débat public !**

La commission procède à la validation des signatures de la pétition publique 2477. La pétition dépasse le seuil de signatures nécessaire à l'organisation d'un débat public. La commission décide d'inviter Madame la Ministre de la Culture au débat.

### **VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2540**

#### **APRÈS VÉRIFICATION :**

#### **Pétition publique 2540 – Eropsetzen vum Congé pour raisons familiales vun 12 Deeg pro Elterendeel an 4 Joer op 12 Deeg pro Elterendeel pro Joer. Daat selwecht och fir den Alter vun 4-13 Joer.**

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	4.815
(APRÈS la suppression de 242 doublons)	
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	4.815
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES CONTÔLÉES (100%) :	4.815
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES NON VALIDES :	77 = 1,60 %
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES :</b>	<b>4.738 =&gt;</b>

**débat public**

La commission procède à la validation des signatures de la pétition publique 2540. La pétition dépasse le seuil de signatures nécessaire à l'organisation d'un débat public. La commission décide d'inviter Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire au débat.

- 3. Examen de 50 nouvelles demandes de pétition publique et de 3 demandes de pétition ordinaire**

Au regard du nombre élevé de nouvelles demandes de pétition publique, la commission n'a pu en traiter qu'une partie (38). Les demandes de pétition publique restantes seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission (12).

### **AVIS POSITIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2575** - Méi Democratie - De Bierger rem méi Muecht ginn! Redevenir plus démocratique - Plus de Pouvoir pour le Peuple!*

Dépôt: le 09.01.2023 à 19:05

Pétitionnaire: Madame Corinne Battista

*Demande de pétition publique **2583** - Bail à Loyer: Instauration d'un organe externe compétent - auditeur libre et journaliste indépendant - s'assurant de l'éthique et de l'impartialité des Juges, Substituts et Greffiers, durant une requête et lors des plaidoiries, ainsi que la parfaite retranscription des faits et dits lors de la rédaction d'un Jugement ultérieur.*

Dépôt: le 10.01.2023 à 18:08

Pétitionnaire: Monsieur Costadinos Gaiganis

*Demande de pétition publique **2588** - Pfand auf aller Art von PET-Flaschen und Dosen*

Dépôt: le 15.01.2023 à 23:48

Pétitionnaire: Monsieur Paulo Dos Santos

*Demande de pétition publique **2590** - Apprentissage à l'école de l'économie, géopolitique, finance, politique et technologie*

Dépôt: le 17.01.2023 à 04:56

Pétitionnaire: Killian Moutinho Pinto

*Demande de pétition publique **2596** - Réduire les impôts sur les salaires des célibataires*

Dépôt: le 19.01.2023 à 15:56

Pétitionnaire: Ardacan Keten

*Demande de pétition publique **2597** - Autoriser le don de congés entre employés*

Dépôt: le 19.01.2023 à 08:51

Pétitionnaire: Xavier Rolland

*Demande de pétition publique **2598** - Mise en place d'un service bancaire minimum pour les sociétés*

Dépôt: le 20.01.2023 à 14:42

Pétitionnaire: Patrick Want

*Demande de pétition publique **2601** - Een Elterendeel huet Recht op manner Stonnen müssen ze schaffen mat Hëllef vum Staat fir méi Zäit mat de Kanner ze hun soudass d'Maison-relaisen net iwwerfëllt sinn*

Dépôt: le 21.01.2023 à 07:48

Pétitionnaire: Manuela Barillozzi

*Demande de pétition publique **2605** - Fir orange Stroossenmarkéierungen*

Dépôt: le 22.01.2023 à 05:53

Pétitionnaire: Mandy Michels

*Demande de pétition publique **2608** - Obligation de faire des prix réduits pour aliments au plus tard le jour de la date limite de consommation*  
Dépôt: le 23.01.2023 à 23:55  
Pétitionnaire: Isabelle Schiltz

*Demande de pétition publique **2612** - Réévaluation des subventions d'intérêts dans un contexte de hausse galopante des taux d'intérêts*  
Dépôt: le 26.01.2023 à 13:46  
Pétitionnaire: Arthur Clement

*Demande de pétition publique **2613** - Mettre fin à l'interdiction et l'exigence d'une compensation monétaire pour le transfert d'enfants entre clubs sportifs.*  
Dépôt: le 26.01.2023 à 15:02  
Pétitionnaire: Michael Barbosa

*Demande de pétition publique **2615** - Accord du 2e congé parental dès la naissance d'un enfant*  
Dépôt: le 27.01.2023 à 11:54  
Pétitionnaire: Alexandre Fragale

*Demande de pétition publique **2619** - Fir d'Ofschafe vun der Maskenpflicht an den Alters&Pfleegerheemer*  
Dépôt: le 30.01.2023 à 19:51  
Pétitionnaire: Priscilla Fosso

*Demande de pétition publique **2620** - Abolir la classe d'impôt 1a: Le transfert de la classe d'impôt 2 vers la classe d'impôt 1a entraîne pour les familles une perte de revenu augmentant une situation de précarité qui n'est pas à sous-estimer dans un contexte de crise.*  
Dépôt: le 30.01.2023 à 10:52  
Pétitionnaire: Maria Ramirez Escano

*Demande de pétition publique **2621** - Une option végétale pour les crèches publiques*  
Dépôt: le 31.01.2023 à 21:55  
Pétitionnaire: Miriam Agat

*Demande de pétition publique **2622** - Stop aux panneaux/enseignes publicitaires lumineux la nuit*  
Dépôt: le 31.01.2023 à 01:45  
Pétitionnaire: Killian Moutinho Pinto

*Demande de pétition publique **2624** - Création d'un Hôpital universitaire au Luxembourg.*  
Dépôt: le 03.02.2023 à 11:18  
Pétitionnaire: Filipe António da Silva

*Demande de pétition publique **2627** - Erhéjjen vun den "Extra Congésdeeg" bei engem Stierffall*  
Dépôt: le 07.02.2023 à 16:48  
Pétitionnaire: Kevin Serafini

### **Échange de vues**

Madame la Présidente Nancy Arendt s'interroge si la demande de pétition publique **2601** - *Een Elterendeel huet Recht op manner Stonnen mussen ze schaffen mat Hëllef vum*

*Staat fir méi Zäit mat de Kanner ze hun soudass d'Maison-relaisen net iwwerfëllt sinn* n'est pas, au fond, similaire à la pétition publique n° 2512 (*Elterengeld amplaz vun institutionellen Ariichtungen*) qui fera l'objet d'un débat public le 23 mars 2023. En soi, estime l'oratrice, la présente pétition ne réclame pas de l'argent, mais le droit, pour l'un des parents, de diminuer ses heures de travail. C'est une question que la commission connaît bien, souligne la présidente. Est-ce que l'argumentation de la demande de pétition 2601 est suffisamment différente ou est-ce qu'elle est similaire aux pétitions n° 2061 (*Ënnerstëtzung fir d'Elteren deenen hier Kanner NET an eng Maison relais ginn*) et n° 2512. Monsieur le Député Marc Hansen considère, quant à lui, que la présente demande de pétition suit une logique différente. Le pétitionnaire semble, ici, plutôt rechercher une prolongation du congé parental ou, comme cela existe déjà dans certains pays scandinaves, des « comptes-épargne temps de travail » où l'on peut décider d'augmenter ou de diminuer son temps de travail à travers certaines étapes de la vie. La majorité des députés semble considérer que la présente demande de pétition publique 2601 est suffisamment différente des pétitions précédentes.

### **AVIS NEGATIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2592** - D'Frais d'agences immobilières sollen vum Proprietär iwwerholl gin*

Dépôt: le 17-01-2023

Pétitionnaire: Joe Schmit

#### **Motivation :**

Pétition jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2506 - *Baisser les prix des loyers*, déposée le 21.10.2022. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, point 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition, introduite sur le site Internet de la Chambre, ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2594** - Just nach 36 Stonnen d'Woch schaffen*

Dépôt: le 18-01-2023

Pétitionnaire: Joe Schmit

#### **Motivation :**

Pétition jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2345- *Pour une semaine de 35 heures de travail à temps plein*, déposée le 29.05.2022. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, point 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition, introduite sur le site Internet de la Chambre, ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2599** - Semaine de travail de 35 heures pour les célibataires. Sans toucher aux salaires !*

Dépôt: le 20-01-2023

Pétitionnaire: Norberto Dias Abreu

#### **Motivation :**

Pétition jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2345- *Pour une semaine de 35 heures de travail à temps plein*, déposée le 29.05.2022. La présente pétition est

irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, point 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition, introduite sur le site Internet de la Chambre, ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2600** - Pfand auf Getränkebehälter (Glas, Plastik und Metall) zwecks Umwelt- und Ressourcenschutz*

Dépôt: le 20-01-2023

Pétitionnaire: Vanessa Leuters

Motivation :

Pétition jugée similaire à la pétition publique 2588 - *Pfand auf aller Art von PET-Flaschen und Dosen*, déposée le 15.01.2023, soit cinq jours avant la présente pétition. La pétition publique 2588 ayant été déclarée recevable, la présente pétition est partant irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, point 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition, introduite sur le site Internet de la Chambre, ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2607** - Des règles plus justes: améliorer la prise en compte de l'enjeu menstruel*

Dépôt: le 22-01-2023

Pétitionnaire: Julien Delpierre

Motivation :

Pétition jugée similaire à la pétition publique 2480 - *Remboursement de la part de la CNS pour les produits d'hygiène féminine (tampon, bande hygiénique)*, déposée le 05.10.2022. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, point 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition, introduite sur le site Internet de la Chambre, ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2611** - LIBERTÉ POUR NOTRE HÉROS LISANDRO*

Dépôt: le 24-01-2023

Pétitionnaire: Baya Carvalho

Motivation :

La présente pétition est irrecevable en ce qu'elle a trait à une affaire pénale faisant actuellement l'objet d'une enquête judiciaire au Luxembourg ; son acceptation constituerait dès lors une immixtion dans les missions du pouvoir judiciaire.

*Demande de pétition publique **2628** - Une option végétale pour les crèches publiques*

Dépôt: le 07-02-2023

Pétitionnaire: Miriam Agat

Motivation :

Pétition identique à la pétition publique 2621 - *Une option végétale pour les crèches publiques*, déposée le 31.01.2023 par le même pétitionnaire. Ladite pétition publique 2621 ayant été déclarée recevable, la présente pétition publique 2628 est partant irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, point 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition, introduite sur le site Internet de la Chambre, ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

## **A REFORMULER**

*Demande de pétition publique **2589** - Limiter au strict usage pédagogique les tablettes numériques distribuées par l'école publique.*

Dépôt: le 15.01.2023 à 10:29

Pétitionnaire: Constance Jaubert

### **Motivation :**

La pétition doit se limiter à une seule revendication. Or, dans la motivation de l'intérêt général de la pétition, le pétitionnaire introduit une deuxième requête. En ce sens, il est demandé au pétitionnaire de soit formuler deux pétitions distinctes, l'une quant à l'usage des tablettes numériques et l'autre quant à la carte de cantine ; soit de supprimer du texte de la pétition les références à la problématique relative à la carte de cantine.

Il est également demandé au pétitionnaire de nuancer son affirmation quant à l'utilisation des tablettes numériques dans les écoles privées.

*Demande de pétition publique **2591** - 13ten Mount / Primes / Gratifikatiounen*

Dépôt: le 17.01.2023 à 08:03

Pétitionnaire: Jean-Claude Eischen

### **Motivation :**

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. En ce sens, l'intitulé de la pétition n° 2591 est à reformuler de façon à rendre compte que son objectif est de faire en sorte que les *13ten Mount / Primes / Gratifikatiounen* ne soient pas assujettis à l'impôt.

La motivation de l'intérêt général de la pétition est insuffisamment décrite et doit être étoffée, c'est-à-dire développée d'une façon un peu plus extensive.

*Demande de pétition publique **2595** - Pour la reconnaissance et l'équivalence de diplômes qualifiants (puériculteur/trice, directeur/trice de maison d'enfants,...) obtenus à l'étranger dans le domaine de la petite enfance au même titre que le diplôme d'éducateur qui est moins expérimenté dans le domaine de la petite enfance.*

Dépôt: le 18.01.2023 à 15:35

Pétitionnaire: Nawal Boutrégué

### **Motivation :**

La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. Le but de la pétition et la motivation de l'intérêt général de la pétition sont donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi', etc.).

La pétition publique doit être formulée de telle façon que les potentiels signataires puissent comprendre de façon claire ce qui est proposé par la personne du pétitionnaire. En ce sens, la référence dans la *motivation de l'intérêt général de la pétition* au statut d'indépendant (« diplôme de chef d'entreprise » et « ouvrir ma propre structure »), d'une part, et au salaire (« que le salaire soit adaptés à nos compétences »), d'autre part, peut être source de confusion pour le lecteur. Il serait dès lors important de clarifier ces aspects.

*Demande de pétition publique **2602** - Altersbegrenzung für ein politisches Mandat*

Dépôt: le 21.01.2023 à 10:19

Pétitionnaire: Romain Grethen

Motivation :

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. En ce sens, l'intitulé de la pétition et le but de la pétition n° 2602 sont à reformuler de façon à inclure l'âge limite (en années) que le pétitionnaire veut instaurer.

La pétition publique doit être formulée en de termes clairs et éviter les propos potentiellement offensants ou péjoratifs. En ce sens, la référence aux maladies d'Alzheimer et de démence dans la motivation de l'intérêt général de la pétition est soit à nuancer ; soit à supprimer.

*Demande de pétition publique **2603** - Géint de Cumul vun de politesche Mandater*

Dépôt: le 21.01.2023 à 11:53

Pétitionnaire: Roger Jean Paul Braun

Motivation :

Le but de la pétition est censé rendre compte de l'objectif à atteindre, c'est-à-dire ce qui est recherché. La motivation d'intérêt général de la pétition, en revanche, est censée démontrer en quoi l'objectif poursuivi par la pétition publique pourrait être bénéfique pour l'ensemble des personnes concernées. Dès lors, le but de la pétition et la motivation de l'intérêt général de la pétition ne peuvent être identiques.

La pétition publique doit être formulée en de termes clairs et éviter les propos potentiellement offensants ou péjoratifs. En ce sens, l'emploi des termes « wischi waschi » dans la motivation de l'intérêt général de la pétition est à proscrire. Il est également nécessaire d'adopter un langage plus neutre.

*Demande de pétition publique **2604** - Piste cyclable et chemin piétonnier, d'Esch-sur-Alzette à Audun-le-Tiche en France*

Dépôt: le 22.01.2023 à 00:27

Pétitionnaire: Ricardo Franco

Motivation :

Le but de la pétition est censé rendre compte de l'objectif à atteindre, c'est-à-dire ce qui est recherché. La motivation d'intérêt général de la pétition, en revanche, est censée démontrer en quoi l'objectif poursuivi par la pétition publique pourrait être bénéfique pour l'ensemble des personnes concernées. Dès lors, le but de la pétition et la motivation de l'intérêt général de la pétition doivent être étoffés, c'est-à-dire développés un peu plus longuement.

*Demande de pétition publique **2606** - Classe d'impôt 2 pour le partenariat ou PACS (Pacte civil de solidarité): / Le partenariat ou PACS (Pacte civil de solidarité) confère à 2 personnes le droit de passer en classe d'impôt 2 pour la retenue d'impôt à la source.*

Dépôt: le 22.01.2023 à 07:24

Pétitionnaire: Mathieu Berardini

Motivation :

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. En ce sens, l'intitulé de la pétition n° 2606 est à reformuler et à alléger de façon à rendre

compte que son objectif est de créer une égalité de traitement, au niveau fiscal, c'est-à-dire au niveau de la retenue de l'impôt à la source, entre les couples mariés et les couples pacsés. La référence à la classe d'impôt 2 est à conserver.

La pétition publique doit être formulée de telle façon que les potentiels signataires puissent comprendre de façon claire ce qui est proposé par la personne du pétitionnaire. Il pourrait être utile d'adopter un langage simplifié afin d'en favoriser la compréhension par le lecteur.

*Demande de pétition publique **2609** - Compensation de 12 jours de congé par an pour les non-télétravailleurs.*

Dépôt: le 23.01.2023 à 08:11

Pétitionnaire: Norberto Dias Abreu

Motivation :

La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi', etc.).

Dans ce même sens, la dernière phrase de la motivation de l'intérêt général de la pétition est à supprimer puisque rendant compte d'une expérience personnelle.

*Demande de pétition publique **2614** - Facturation des crèches à l'heure.*

Dépôt: le 26.01.2023 à 21:52

Pétitionnaire: Héloïse Dizeux

Motivation :

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. En ce sens, l'intitulé de la pétition n° 2614 est à reformuler de façon à préciser quelles crèches sont visées (par exemple, les crèches privées et/ou les crèches bénéficiant d'un agrément ministériel). Cette précision est également à apporter dans le but de la pétition et dans la motivation d'intérêt général de la pétition. Cette précision est notamment importante en raison de l'existence du chèque-service accueil mis en place par la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE).

*Demande de pétition publique **2617** - Krankekees fir Déieren*

Dépôt: le 28.01.2023 à 00:10

Pétitionnaire: Karin Mina Léonie Ihry

Motivation :

La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. Le but de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi', etc.).

La motivation d'intérêt général de la pétition est censée démontrer en quoi l'objectif poursuivi par la pétition publique pourrait être bénéfique pour l'ensemble des personnes concernées. Il est nécessaire d'étoffer, c'est-à-dire de développer davantage la motivation de l'intérêt général.

*Demande de pétition publique **2618** - Mettre fin au monopole de la CNS*

Dépôt: le 28.01.2023 à 10:57

Pétitionnaire: Rolf Dockhorn

Motivation :

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi et en des termes clairs. La forme négative est à éviter dans l'intitulé de la pétition. En effet, l'intitulé de la pétition publique n° 2618 affirme l'existence d'un monopole de la CNS au niveau de l'assurance. Or, il n'est pas correct de parler de monopole puisque chaque personne assurée auprès de la CNS dispose de la possibilité de souscrire à une assurance santé privée complémentaire.

Il est dès lors nécessaire que l'intitulé de la pétition, le but de la pétition et la motivation d'intérêt général de la pétition indiquent clairement que l'objectif est, d'une part, que l'adhésion à la CNS ne soit plus contraignante et, d'autre part, que les personnes puissent choisir librement à quelle assurance privée s'assurer exclusivement.

La pétition publique doit être formulée en de termes clairs et éviter les propos potentiellement offensants ou excessifs. En ce sens, il est recommandé de nuancer les critiques émises à l'égard de la CNS dans la motivation d'intérêt général de la pétition et de ne pas soulever des faits ne pouvant être vérifiés.

*Demande de pétition publique **2623** - Kee Walkaddo 2023 an 2024 mat Steiersuen, dofir awer Baumesuren am Logement fir déi déi verzweifelt sichen.*

Dépôt: le 31.01.2023 à 20:23

Pétitionnaire: Gérard Koneczny

Motivation :

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. La forme négative est également à éviter dans l'intitulé de la pétition (« Kee Walkaddo »). La pétition publique doit également être formulée de telle façon que les potentiels signataires puissent comprendre de façon claire ce qui est proposé par la personne du pétitionnaire. En ce sens, le terme « Walkaddo » suscite confusion.

En outre, la motivation d'intérêt général de la pétition fait référence à de nombreux chiffres pour lesquels aucune source n'est apportée. Il est nécessaire, soit de supprimer les références à des chiffres ; soit d'en apporter la source.

*Demande de pétition publique **2625** - Unzuel vun den benéidegten Petitiounsstëmmen vun 4.500 op 6.000 eropsëtzen.*

Dépôt: le 03.02.2023 à 13:28

Pétitionnaire: Joël Wolff

Motivation :

La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. Le but de la pétition et la motivation de l'intérêt général de pétition sont donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('ech', 'mir' etc.).

La pétition publique doit être formulée en de termes clairs et éviter les propos potentiellement offensants ou péjoratifs. En ce sens, l'emploi des termes « zweifelhaft » et « Banalitäten » dans la motivation de l'intérêt général de la pétition est à proscrire. Il est également nécessaire d'adopter un langage plus neutre. En effet, l'importance des

diverses thématiques soulevées dans les pétitions et abordées dans les débats publics est d'interprétation subjective et il est malvenu de qualifier les préoccupations partagées par de nombreux concitoyens de telle façon.

*Demande de pétition publique **2626** - Pensioun ab 57 Joer*

Dépôt: le 04.02.2023 à 09:35

Pétitionnaire: Cerim Agovic

Motivation :

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. La pétition publique doit également être formulée de telle façon que les potentiels signataires puissent comprendre de façon claire ce qui est proposé par la personne du pétitionnaire. En ce sens, l'intitulé de la pétition est à reformuler puisqu'il est déjà possible, dans certaines situations, d'obtenir une pension de vieillesse ou une pension de vieillesse anticipée à 57 ans.

La motivation d'intérêt général de la pétition n'est pas suffisamment développée et doit être étoffée. La motivation d'intérêt général de la pétition est censée démontrer en quoi l'objectif poursuivi par la pétition publique pourrait être bénéfique pour l'ensemble des personnes concernées.

***Échange de vues***

Au sujet de la *demande de pétition publique **2590** - Apprentissage à l'école de l'économie, géopolitique, finance, politique et technologie*, Monsieur le Député André Bauler indique que ces thématiques sont déjà en partie enseignées dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique, soit en tant que cours optionnel ou cours obligatoire, en fonction des sections. En revanche, la demande de pétition publique se justifie dans certaines filières de l'enseignement secondaire, surtout les filières professionnelles où ces thématiques ne sont pas ou pas suffisamment enseignées.

Madame la Député Simone Asselborn-Bintz déplore que l'intitulé de la *demande de pétition publique **2614** - Facturation des crèches à l'heure* n'apporte pas de précision quant aux typologies de crèches visées. Elle indique à ce titre que les crèches publiques sont gratuites, ainsi que les crèches privées avec agrément. Monsieur le Député Marc Hansen précise que la pétition porte sur la facturation et que le pétitionnaire semble souhaiter davantage de flexibilité quant à la facturation des horaires de garde des enfants à la crèche. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf souligne que les doléances du pétitionnaires sont partagées par de nombreuses personnes, et indique en connaître quelques unes personnellement. À cet égard, Monsieur le Député André Bauler regrette un modèle commercial plus que douteux de la part des crèches privées qui font payer un service que le client n'utilise pas. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf confirme ces propos : en raison de la forte demande, les crèches peuvent se permettre de facturer 60 heures de garde par semaine aux parents, alors qu'en réalité, l'enfant n'y passe pas autant de temps. Ceci est d'autant plus vrai pendant les vacances où les parents continuent de payer alors que l'enfant n'est pas confié à la crèche. Madame la Député Simone Asselborn-Bintz souhaite savoir si cela est uniquement le cas pour les crèches privées, ou également pour les crèches privées sous agrément ministériel.

Lors de l'analyse de la *demande de pétition publique **2618** - Mettre fin au monopole de la CNS*, Monsieur le Député Mars Di Bartolemeo insiste sur le fait qu'il n'y a pas un monopole de l'assurance santé au profit de la CNS. Il s'agit d'une assurance légale et

obligatoire, mais il existe une panoplie d'assurances complémentaires privées. Ce que le pétitionnaire semble souhaiter, est d'abroger le caractère obligatoire de la CNS pour les employés du secteur privé, de sorte à ce qu'une assurance privée suffise. C'est notamment le cas en Allemagne, précise Monsieur le Député Mars Di Bartolemeo, qui déplore également les fausses affirmations présentées dans la motivation d'intérêt général de la pétition, en les qualifiant de « *bashing vun der genereller Krankeversécherung* ». Monsieur le Député André Bauler partage ce sentiment et qualifie les critiques prononcées par le pétitionnaire à l'encontre de la CNS d'excessives. Surtout, l'orateur demande une reformulation de l'intitulé pour refléter le fait qu'il n'y a pas de véritable monopole de la CNS en matière d'assurance santé au Luxembourg, et que ce que demande le pétitionnaire, est le choix de ne plus côtoyer pour la CNS.

Discutant la *demande de pétition publique 2623 - Kee Walkaddo 2023 an 2024 mat Steiersuen, dofir awer Baumesuren am Logement fir déi déi verzweifelt sichen*, Monsieur le Député Marc Hansen souhaite que le pétitionnaire définisse la notion de *Walkaddo*, laquelle ne lui semble pas claire. Il s'interroge si le pétitionnaire souhaite que l'excédent de budget disponible, ne soit pas redistribué en de potentiels crédits d'impôt, mais qu'il soit investi exclusivement dans la construction de logements. Madame la Présidente Nancy Arendt se montre d'accord avec cette interprétation de la demande de pétition publique. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf se demande si l'origine de la difficulté ne se situe pas dans la formulation négative du titre, et indique que l'intitulé de la demande de pétition publique n° 2618 faisait également appel à une formulation négative. L'orateur propose donc, qu'à l'avenir, il serait bénéfique que les intitulés des pétitions soient formulés de façon positive. Les autres membres de la commission adoptent cette proposition.

Ouvrant le débat au sujet de la *demande de pétition publique 2625 - Unzuel vun den benéidegten Petitiounsstëmmen vun 4.500 op 6.000 eropsätzen*, Madame la Présidente Nancy Arendt attire l'attention des députés sur le terme « banalités » utilisé par le pétitionnaire pour décrire les thématiques des pétitions débattues en débat public, qu'elle estime insultant. Monsieur le Député André Bauler admet que le pétitionnaire est en droit de demander une augmentation du nombre de signatures requises au déclenchement d'un débat public, surtout au regard de la croissance de la population luxembourgeoise et de l'augmentation des demandes de pétitions publiques, mais la motivation d'intérêt général doit être reformulée. Monsieur le Député Gusty Graas adhère à cette vision, et estime que la demande de pétition publique n'est pas à déclarer irrecevable. Selon lui, le terme « banalités » fait référence non pas aux thématiques des pétitions débattues en débat public, mais de manière générale, aux demandes de pétitions publique entrantes. Il estime également que le seuil des signatures est à revoir. Monsieur le Député Marc Hansen se rallie aux deux orateurs précédents.

#### **DEMANDE DE PÉTITION ORDINAIRE**

La Commission des Pétitions n'a pas eu l'occasion de prendre position au sujet des trois demandes de pétition ordinaire. L'analyse de ces pétitions ordinaires est reportée à la prochaine réunion de la commission.

#### **4. Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)**

La Commission des Pétitions n'a pas eu l'occasion de prendre position au sujet des éléments contenus dans le présent *Addendum*. Son traitement est reporté à la prochaine réunion de la commission.

## 5. Divers

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2023. La recommandation n° 51 qui demande une extension des compétences du médiateur en vue du contrôle des entités de droit privé exerçant des missions publiques, y figurera à l'ordre du jour.

Luxembourg, le 28 février 2023

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**